

Présélection des IdeX: pas de surprise

La sentence est tombée début avril, l'Initiative d'Excellence UMSF a été retoquée par le jury de présélection des IdeX. Si le résultat était prévisible, malgré les espoirs soulevés par le « succès » de la campagne des LabeX, les raisons données par le jury démontrent bien quel est l'objectif poursuivi par les différents appels d'offres (Campus, Labex, Equipex, IdeX...) conjuguant l'excellence jusqu'à la nausée.

L'avis sur le dossier montpelliérain est des plus succincts. Il tient en moins d'une page (cf. site SNESup-LR: <http://www.snesup-lr.fr/>) et 12 notes (3B et 9C) réparties en 2 groupes de 6, le premier relevant de la « stratégie », le second de la « gouvernance ». Le jury précise bien que les 6 items de la gouvernance ont été discriminants, alors que seuls les 2 premiers de la stratégie ont été pris en compte. On n'insistera pas sur l'indigence du jugement concernant le premier item, « *Puissance et intensité scientifique du périmètre* », au final bien secondaire dans les critères du jury, pour retenir 6 « bonnets d'âne » sur la gouvernance. Les commentaires reprochent au projet de ne pas suffisamment proposer «

une stratégie couvrant toutes les dimensions d'une université, y compris la politique de RH, la gestion financière, la gouvernance et une feuille de route à 10 ans qui optimisera les éléments constitutifs de l'université au meilleur niveau mondial en sciences de la santé et de la nature

» c'est-à-dire, pour parler clair, de ne pas vouloir soumettre toutes les ressources financières et humaines de l'université aux objectifs et à la gouvernance de l'IdeX. On aura compris que la logique présidant aux IdeX est strictement politique et consiste à restructurer à la hache le dispositif de l'enseignement supérieur et de la recherche français, sur la base d'un resserrement de la gouvernance contraire à toute gestion démocratique.

La machine à exclusion ne désarme pas

Le compte-rendu d'activités du jury, congénitalement aux ordres du ministère, est plus instructif encore notamment à travers les recommandations générales à tous les projets. On retiendra la nécessité, de « *déterminer des critères de sélection objectifs des équipes scientifiques de haut niveau*

» (une AERES d'excellence locale ?), « *de fournir un budget argumenté et cohérent, incluant une estimation du co-financement du secteur privé*

». On s'inquiétera pour l'immédiat de la recommandation à «

examiner si le périmètre d'excellence peut être mieux défini et restreint

».

Une seconde soumission pour plus d'exclusion ?

On peut donc s'attendre à ce que les dossiers retoqués, comme ceux retenus de justesse, fassent assaut de zèle pour « restreindre le périmètre » (les ciseaux s'aiguïseraient déjà à Toulouse), et concentrer toutes les ressources (finances, postes) sur les « éléments constitutifs » de l'excellence « objectivée ». La FSU et ses syndicats avaient prévenu que la communauté universitaire n'avait rien à gagner dans l'Initiative d'Excellence. Elle a encore plus à perdre dans une seconde tentative.

Quelle partition joue la région Languedoc-Roussillon ?

Dans ce contexte, la région LR s'affiche comme un aiguillon à la fédération des forces d'excellence. Elle s'est déjà permis de dépasser son rôle par l'envoi le 21 décembre dernier d'un courrier signé du Président destiné aux enseignants-chercheurs et chercheurs. Nous

avons dénoncé ce chantage aux financements du CPER. Le 20 avril dernier, elle a réuni les 7 porteurs de projets Labex retenus ainsi qu'un porteur de projet Labex recalé, en excluant curieusement le porteur du projet Labex en SHS également recalé. En ne convoquant pas à cette réunion les directions des universités, la région se substitue aux instances universitaires. Une fois de plus, ceci représente un déni de démocratie. Nous pouvons en tant qu'organisations syndicales critiquer les politiques menées par les directions actuelles de nos universités, nous ne pouvons admettre un coup de force dans les affaires intérieures de l'université, qu'il vienne du Ministère ou de la Région. Nous aurions, en revanche, été intéressés de connaître l'analyse de la Région sur le devenir des centres universitaires de Perpignan et de Nîmes, des laboratoires non inclus dans des Labex, des Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales de l'Université Montpellier 3 de fait exclues de l'Idex,... Quelle sera la politique de la Région ? Consistera-elle à se coucher devant les diktats du « Grand Emprunt » en arrosant là où il pleut ? Oui, la communauté universitaire a besoin de savoir dans quel camp se situe la région !

Que sera la future université Idex de Montpellier ?

Le futur de l' « Université de Montpellier Sud de France » se lit dans les réponses du soi-disant jury « indépendant international » des Idex.

En notant B la qualité scientifique du périmètre du projet Idex, ce qui est en contradiction avec la reconnaissance internationale de la recherche à Montpellier ; en notant C, l'offre de formation, ce qui est en contradiction avec les retours d'évaluation des formations dans le cadre du nouveau quadriennal, ce jury a montré combien il était « non indépendant » du pouvoir. Les seuls critères qui l'intéressent réellement sont ceux, notés C, qui concernent le « management » des ressources humaines que l'on souhaiterait semblable à celui des entreprises privées : « *En particulier, il convient de fournir des engagements clairs en matière de ressources humaines pour ce qui concerne les outils que le projet IDEX aidera à mettre en place, et en comprenant des « packages » en termes de recrutement, mobilité et gestion de carrière* » [...] « *devront être mentionnées les procédures envisagées, la liste des décisions qui seront prises et leur traduction sur le plan financier* » .

Le futur est clair : seule la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) aura la main sur les moyens de l'Idex. C'est elle seule qui devra « manager » les ressources humaines. La LRU, que nous avons dénoncée et dont nous continuons à demander l'abrogation, reconnaît au moins encore l'existence d'instances élues démocratiquement et d'une Direction universitaire élue, même si nous dénonçons le pouvoir renforcé du CA et du Président. La FCS, en revanche, est une structure de droit privé. Qui sera membre de son Conseil d'administration pour gérer la dotation en capital du Grand emprunt des Labex et de l'Idex, les recrutements et les carrières des personnels, CDD et CDI pour commencer, et statutaires fonctionnaires pour continuer ? Les entreprises qui vont acheter leur droit d'entrée avec un apport financier très modique, c'est certain ; les directeurs des Labex qui sont déjà en train d'agir dans l'ombre pour obtenir leur place, sans doute ; des élus du personnel ? le moins possible et certainement très minoritaires.

Alors le futur est simple : finies la démocratie universitaire et la participation de tous aux développements et aux transferts des connaissances. Bienvenue aux intérêts financiers. Bienvenue aux nouveaux mandarins, les directeurs des Labex qui agissent déjà pour obtenir la direction du projet Idex 2 de Montpellier à la place des Présidents d'université. Nous ne cautionnons pas les Présidents d'université qui se sont engouffrés dans les initiatives

d'excellence mais reconnaissons qu'ils ont au moins pour eux la légitimité de leur position. Les directeurs de Labex qui n'ont pas eu le courage de faire adopter leur projet par une assemblée générale des personnels concernés n'ont aucune légitimité à parler au nom de la communauté universitaire, à la différence, par exemple, des directeurs d'UMR !

Faut-il soumettre un projet Idex 2 ?

La réponse est contenue dans les recommandations du jury sur l'Idex 1 ! NON, parce que nous ne voulons être pilotés ni par le Ministère, ni par la Région ni par les entreprises ! NON, parce que nous voulons rester maître de notre destin, de choisir et d'organiser collégialement nos thématiques de recherche comme les formations universitaires. Des Labex ont été retenus, restons en là !

Organisons l'université pour que les autres laboratoires survivent et que l'ensemble des formations universitaires perdure et évolue !

Liens vers des informations complémentaires :

- [Le compte-rendu général du jury de l'appel Idex](#) , et [la fiche d'évaluation de l'Idex montpelliérain](#)
- Nos précédents communiqués : [novembre 2010](#) , [décembre 2010](#) , [janvier 2011](#)